

## QUESTIONS CFTC

### **1. Peut-on enregistrer la réunion DP ?**

L'enregistrement des réunions des délégués du personnel n'est pas envisagé, le fonctionnement de cette instance prévoit des réponses écrites à des questions écrites. Les réunions du CE et du CHSCT font, elles, l'objet d'un enregistrement et de la remise d'un procès verbal.

### **2. Un pigiste régulier a le droit d'être payé s'il tombe malade. FMM applique-t-il la convention collective à ses pigistes à ce sujet? Verse-t-il le complément à l'indemnité de la sécurité sociale, y compris les jours de carence? Comment le prorata est calculé pour assurer au pigiste un salaire plein? Qu'en est-il en cas de maternité?**

L'article 36 de la Convention collective des journalistes s'applique aux pigistes. En cas d'arrêt maladie ou maternité, ils sont indemnisés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnisation est liée aux engagements contractuels liant FMM à ces pigistes.

### **3. Depuis le mois de mai tous les personnels de France 24, y compris les permanents, sont très sollicités (parfois plusieurs fois par semaine) par le planning pour remplacer les absences et maladies des collègues, au point qu'il y a très peu de marge de manœuvre pour les situations de crise et que tout le monde est à flux tendu. Les pigistes sont nombreux à travailler 6 jours par semaine avec de grands écarts entre les horaires (une nuit suivie d'une matinale le lendemain par exemple). Cette situation est dangereuse pour la santé des salariés ainsi que pour l'antenne et montre un manque évident de personnel, et cela sur toutes les chaînes de France 24. Quand la direction de la rédaction et les ressources humaines comptent-ils faire face à cette situation et enfin se remettre à recruter, au moins de nouveaux pigistes ? Cela devient très urgent.**

Le mois de mai a été particulièrement avide en ressources pour diverses raisons (nombreux jours fériés, couverture dense de l'actualité, soldes des congés, ...). Le recrutement de nouveaux pigistes pour palier à ces problèmes est en cours et nécessite un délai important avant qu'ils soient réellement opérationnels. Par ailleurs des sessions de formations sont aussi en cours pour les nouveaux journalistes anglophones retenus lors de la récente opération de recrutement effectuée à Londres.

### **4. Le service planning de France24 est en restructuration. Peut-on avoir un comparatif avec l'organisation du secrétariat général de RFI. Et comment celui-ci fonctionne globalement ? Est-ce qu'il travaille en cycle? Comptez-vous vous en inspirer du planning de RFI pour améliorer l'organisation du travail à F24 ?**

Le service planning de France 24 dépend de la direction de la rédaction de France 24. Il n'est donc pas possible de comparer son organisation avec le secrétariat général de RFI dont le fonctionnement est lié à celui de la rédaction de RFI. Rappelons que les structures de chacune des rédactions restent différentes.

### **5. Dans la nuit du 29 au 30 avril, il n'y a pas eu de présentateur sur la chaîne arabo. La présentatrice du Paris direct a assuré (en plus de son shift) le JT de 1h et celui de 2h, puis ce dernier a été rediffusé à**

**3h, 4h et 4h30. N'a-t-on donc plus besoin de présentateur pour faire une chaîne de télé ? Que s'est-il passé ?**

La rediffusion des journaux était due à l'absence non prévue du présentateur de nuit dont le remplacement n'a pas pu être assuré.

**6. Concernant le service de la Documentation à France 24, nous avons posé ici même en février des questions concernant la nouvelle charge de travail de ce service et la promesse de réaménagement des plannings et des tâches (actée avec les responsables éditoriaux et des ressources humaines des mois avant). Votre réponse : le projet est en cours et il prend plus de temps que prévu et que vous allez continuer à consulter des membres du service. Promesses en l'air : rien n'a changé. Personne, ni du planning ni de la direction, n'a donné de nouvelles malgré les relances. Une année est presque écoulée depuis les premières promesses. Nous demandons une explication de cette attitude qui s'apparente à du mépris. Nous demandons surtout un projet et un délai précis et clairs.**

La question de la réorganisation du service passe avant tout par une demande de mise en place d'un nouveau cycle de travail. Il subsiste quelques blocages entre les souhaits des membres de l'équipe et la capacité à les mettre en œuvre dans une nouvelle organisation. La direction étudie toutes les solutions pour trouver la bonne formule qui satisfera toute l'équipe. Les discussions reprendront en septembre.

**7. Toujours pour la Documentation FR24, et toujours en février, nous avons évoqué le problème de l'emplacement du service au 1er étage (manque de lumière, isolement de la Rédaction, bruit de passage...). Le service et la direction avaient évoqué un emménagement au 2ème étage. Mais la réponse en DP du mois de février était différente : il est nécessaire d'attendre la fin des travaux HD du 2ème étage. Vu l'avancement des travaux, on aurait pu penser que la direction relance la question comme promis. Rien. Qu'en est-il ?**

Les travaux au 2ème étage ne sont pas terminés et d'autres phases de travaux vont être lancées. L'emplacement de certains corps de métiers et notamment celui des coordinateurs d'antenne n'est toujours pas défini. La problématique du service documentation sera prise en compte.

**8. Nous avons constaté que la société « Les lapins bleus » employait des pigistes F24 Rescue pour former le personnel Ericsson au nouveau logiciel Mosart. Nous souhaitons comprendre qui forme qui à former qui ? Cela risque de générer des relations ambiguës (qui est le responsable de qui) entre tous ces salariés qui travaillent ensemble tout le reste de l'année.**

Les journalistes employés par la société « Les Lapins Bleus » n'ont pas formé les chefs d'édition. Leur rôle était d'effectuer des doublons et de réaliser des antennes à blanc dans le cadre de la formation sur le logiciel Mosart.

**9. On nous avait promis l'envoi d'un mail stipulant que si un salarié a un problème avec une personne extérieure à FMM (un camion qui empêche un salarié de pouvoir rentrer dans le parking...), la Sécurité était en mesure de pouvoir intervenir pour servir de médiateur avant que la situation ne s'envenime. Qu'en est-il de ce mail?**

Les services généraux seront relancés et le mail sera envoyé.

**10. Quel est le pourcentage exact des employés handicapés à FMM ? Respecte-t-on les 6% exigés par la loi ?**

Le pourcentage des salariés qui se sont déclarés handicapés à la DRH est de l'ordre de 1%. Pour respecter ses obligations légales France Médias Monde verse une contribution annuelle à l'AGEFIPH.

Par ailleurs, la direction a fait appel à un cabinet spécialisé dans la diversité qui effectuera un audit et proposera des pistes d'amélioration notamment en matière d'intégration de salariés handicapés.

La direction invite les salariés concernés par une situation de handicap à se faire connaître auprès de leur Responsable Ressources Humaines.

**11. Un salarié de FMM a-t-il le droit de demander au RH de lui fournir sa « fiche de poste » ?**

Il est possible de demander sa fiche de poste auprès de son responsable ressources humaines (Carine Ramassamy pour les personnels techniques et administratifs et Laurent Carnec pour les journalistes).

**12. Est-ce que les pigistes qui travaillent avec FMM ont le droit de bénéficier de logements via le 1% patronale ? Et qu'en est-il aussi du prêt pour travaux ou du crédit pour l'achat d'une résidence principale ?**

Les pigistes peuvent bénéficier du 1% logement en ce qui concerne certaines aides spécifiques : prêt pour travaux, aide pour l'achat d'une résidence principale.

Ces aides sont conditionnées aux règles des organismes collecteurs qui gèrent nos cotisations logements. En ce qui concerne l'accès à la location, FMM ne dispose que d'environ 16 accès par année. L'ancienneté des salariés reste un des critères d'attribution de ces logements. Ce critère favorise plutôt les salariés permanents.

Cependant, la direction ne s'interdit pas de réexaminer en collaboration avec la commission logement du CE les critères d'accès à la location dans le cadre du 1% logement.

**13. Nous avons accueilli favorablement l'email envoyé par le responsable du planning après l'incident survenu au sein de ce même service. Néanmoins, cet email devait être suivi par un autre émanant de la direction des RH comme d'ailleurs elle s'y est engagée. Mais rien depuis. La DRH va-t-elle envoyer cet email pour rappeler les règles de comportement au sein de FMM ?**

Un premier mail a effectivement été envoyé. Le second mail sera envoyé dans un second temps.